

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 502 481

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 82 05608**

-
- (54) Moulin à poivre doté d'un système d'alarme anti-vol.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 J 42/00; G 08 B 13/00.
- (22) Date de dépôt..... 30 mars 1982.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Suisse, 30 mars 1981, n° 2 131/81-4.*

- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 39 du 1-10-1982.
-

- (71) Déposant : CENTANIN Renzo, résidant en Suisse.

- (72) Invention de : Renzo Centanin.

- (73) Titulaire : *Idem* (71)

- (74) Mandataire : Roland Nithardt, ingénieur-conseil propriété industrielle,
12, rue du 17-Novembre, 68100 Mulhouse.
-

MOULIN A POIVRE

Un des problèmes auxquels sont actuellement confrontés les restaurateurs, est celui de la disparition de certains matériels tels que les couverts ou les moulins à poivre. Or, les moulins à poivre, notamment les appareils de relativement grande dimension, sont coûteux, et leur vol, surtout lorsqu'il est répété, constitue une perte importante pour le restaurateur.

La présente invention se propose de trouver une solution à ce problème, en réalisant un moulin à poivre caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif d'alarme antivol.

La présente invention sera mieux comprise en référence à la description d'un exemple de réalisation préférée et du dessin annexé, dans lequel:

la figure 1 représente une vue en élévation partiellement en coupe d'un moulin à poivre selon l'invention, et

la figure 2 représente une vue de dessous du moulin à poivre de la figure 1.

En référence aux figures, le moulin à poivre 1 comporte un corps central 2, une base 3 contenant le mécanisme 4 pour moudre le poivre en grains, introduit dans le corps, et un couvercle 5, rotatif, que l'on tourne manuellement pour moudre le poivre au moyen du mécanisme 4.

Dans les parois latérales de la base 3 sont ménagés plusieurs évidements destinés respectivement à loger une pile électrique ou batterie rechargeable 6, un contact à retard 7 et un petit dispositif d'alarme 8 prévu pour engendrer un signal sonore. Le contact à retard comporte une tige 9, agencée de telle manière que, dans sa position de repos, elle dépasse légèrement la surface inférieure 10 de la base 3 du moulin à poivre 1.

Un fil électrique 11 relie directement la pile 6 à l'organe 8 générateur d'un signal sonore. Un second fil électrique 12 relie la batterie 6 à l'entrée du contacteur 7, dont la sortie est reliée à la seconde borne de l'organe 8 par un fil électrique 13.

Lorsque le moulin à poivre est posé sur la table, la tige de contact 9 est repoussée à l'intérieur du contacteur 7, de sorte que l'alimentation en courant électrique de l'organe 8 est coupée. Lorsque le moulin à poivre est soulevé, la tige de contact 9 du contacteur à retard 7 sort progressivement, de telle manière qu'elle atteigne sa position de contact (représentée par la figure 1) au bout d'un temps prédéterminé, par exemple voisin de 18 secondes. A ce moment, l'organe 8 est alimenté en courant électrique et se met à émettre un signal sonore.

La temporisation est calculée de telle manière que le moulin à poivre puisse être utilisé normalement sans que se déclenche le signal d'alarme. Toutefois, cette temporisation est suffisamment courte pour qu'un voleur éventuel ne puisse sortir du restaurant avant le déclenchement de ce signal.

REVENDICATIONS

1. Moulin à poivre, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif d'alarme antivol.
2. Moulin à poivre selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif d'alarme antivol comporte un dispositif de déclenchement, un dispositif de temporisation, une alimentation en énergie électrique, et un organe électrique générateur d'un signal sonore.
3. Moulin à poivre selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'alimentation électrique consiste en une pile électrique.
4. Moulin à poivre selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il alimentation électrique consiste en une batterie rechargeable
5. Moulin à poivre selon la revendication 2, caractérisé en ce que le dispositif de déclenchement et le dispositif de temporisation sont constitués par un contacteur à retard.

